

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 11

-votants 11

L'an deux mil dix-sept, le 21 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 14 décembre 2017.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCHMITT, Delphine LALIN, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET, Madame Nathalie HURSTEL, Monsieur Serge MARCHAL, Monsieur Bernard RAPENNE.

Monsieur Hervé VOIDEY a été élu secrétaire de séance.

20171221/001 - Subvention classe découverte 2018 - Ecole des Vignottes

Monsieur le Maire indique que les enfants en CE1, CE2 et CM1 (68 élèves) de l'école des Vignottes vont partir en classe de découverte, à Saint-Maurice-sur-Moselle au printemps 2018.

Le budget par enfant s'élève à 292.56 €.

Le CCAS, lors de sa séance du 28 novembre 2017, a décidé d'octroyer aux familles d'Eulmont une aide en fonction du quotient familial.

Monsieur le Maire propose que :

- la commune participe à hauteur de 50 € par enfant (soit 3400 € si tous les enfants partent).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions détaillées ci-dessus.

20171221/002 - Subvention CCAS

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 4 500 € au CCAS pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 500 € au CCAS au titre de l'année 2018.

20171221/003 - Intégration du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV »

Vu la convention signée le 26 Avril 2017 avec le Ministère de l'Environnement pour la labellisation du territoire en tant que «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte», le territoire de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné est éligible au dispositif «Certificats d'Economie d'Energie» TEPCV (PRO INNO 08), permettant le financement d'opérations de rénovation énergétique par la vente de CEE.

Vu les travaux de rénovation énergétique prévus dans le centre polyvalent, et comprenant l'installation d'une pompe à chaleur,

Vu les travaux de création d'un bâtiment à l'école accueillant une nouvelle classe,

Il est proposé au Conseil Municipal d'Eulmont :

- de reverser les CEE générés par cette opération à la Communauté de Communes Seille et Couronné au titre du dispositif PRO INNO 08
- de reverser tous les CEE générés (PRO INNO 08 ou CEE dit «classiques») générés par les opérations de rénovation énergétique telles que installation ou remplacement de luminaires d'éclairage public, isolation thermique de bâtiments (combles, plafond, plancher, vitrages, murs intérieurs ou extérieurs), installation de système de chauffage (pompe à chaleur, chaudière à granulés, radiateurs haute performance, système photovoltaïques,...) à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, pour leur vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Autorise le versement des CEE TEPCV générés par ces opérations de rénovation énergétique, à la Communauté de Communes pour leur vente,*
- *Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce type d'opérations.*